



CLASSIC ANNEXE - TRIBUTE BATTLE OF THE BULGE

LEGEND BOUCLES®
@BASTOGNE
1 - 2 Février 2025
REGLEMENT

Catégorie Tribute Battle of the Bulge : dispositions particulières complétant et/ou modifiant le règlement « classic ».

1.1. Définition

Le Royal Automobile Club de Spa organise les « Legend Boucles® à Bastogne » qui se dérouleront les 1er et 2 février 2025. Dans ce cadre, une catégorie « Tribute Battle of Bulge » sera organisée.

Cet événement sera disputé conformément au C.S.I (et ses annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (F.I.A), au Code Sportif National 2025 et au présent règlement visé par le RACB Sport le sous le n° VISA : REG01-M03-Tri (14/11/2024)

Réservée aux voitures conformes au code belge de la route et en ordre de certificat de contrôle technique civil. Cette catégorie est réservée exclusivement aux véhicules de la marque Jeep et de Type Willys.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION

Le parcours des LEGEND BOUCLES® @ BASTOGNE est sur une journée soit le dimanche 2 février 2025. Il se déroulera sur routes fermées.
Il sera de type "SECRET".

La distance prévue pour l'événement est d'environ 70 kms comprenant 5 RT pour approximativement 140 kms.

ARTICLE 4 : VEHICULES ADMIS

Cette catégorie est réservée exclusivement aux véhicules de la marque Jeep et de Type Willys. Il n'y a pas de catégorie d'âge.

4.10.4. Jantes : pas d'application

4.10.5. Pneus : les pneus sont libres toutefois, les pneus à clous ainsi que montage de chaînes est interdit.

4.10.11. Les voitures devront obligatoirement être équipées d'un toit rigide. : pas d'application

5.5. Le port du casque et de la ceinture de sécurité (ou harnais) est obligatoire pour le pilote et copilote dans les sections de Régularité. Les casques de styles militaires sont interdits

6.3. Les droits d'inscription par voiture (2 personnes) comprennent :

La participation à l'événement est conditionnée par le paiement par chaque équipage de la somme de 500 euros TVAC (471.7€ HTVA) à titre de droits d'inscription.

ARTICLE 15 : RECONNAISSANCES

Pour la catégorie «Tribute Battle of the Bulge», il n'y aura pas de reconnaissance. Toute infraction entraînera une interdiction de participation et sans remboursement.

20.2. Slow zones : pas d'application

22.2. Pour la catégorie Tribute Battle of the Bulge, (vitesse moyenne ne dépassant pas les 30 km/h un ou plusieurs contrôles de moyenne seront prévus, le concurrent devra se rapprocher autant que possible de cette moyenne et de son temps idéal.

ARTICLE 26 : CLASSEMENT

26.1. A l'issue de l'événement, seront établis un classement général sera établi.

26.5 Coefficients multiplicateurs : pas d'application



LEGEND BOUCLES®
@BASTOGNE
1 - 2 Février 2025
REGLEMENT

CLASSIC ANNEXE - TRIBUTE BATTLE OF THE BULGE

ARTICLE 28 : PRIX ET TROPHEES

28.1. Classement Général :

1 ^{er} équipage	2 trophées
2 ^{ème} équipage	2 trophées
3 ^{ème} équipage	2 trophées